

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël LARDY Jacky MOREAU Yannick GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET BOUILLE COURDAULT DAMVIX FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE VIX XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard LEGERON Joël GUINOT Bertrand CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul DAVID Laëtitia	CHAMPAGNE LES MARAIS L'ILE D'ELLE MOREILLES LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS VOUILLÉ LES MARAIS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	GATINEAU Dominique GUIGNARD Gérard BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin ARNAUDEAU Jean-Marie DUPAS Laurent MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel HERNANDEZ Philippe POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves PHILIPOT Xavier	AUCHAY SUR VENDÉE BOURNEAU DOIX LÈS FONTAINES FONTENAY LE COMTE FOUSSAIS PAYRE LES VELLUIRE SUR VENDEE LONGEVES MERVENT MONTREUIL ST MARTIN DES FONTAINES ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTINGY MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES	
Total délégués présents : 36/64			
POUVOIRS	QUILLET Pascal GUILLON Denis MARQUIS Joseph LAMY Judicaël CAREIL Alain	MAILLEZAIS ST HILAIRE DES LOGES GUE DE VELLUIRE LA TAILLEE LOGE FOUGEREUSE	à M. POITIERS Dominique à M. BAUDOUIIN Jacques à Mme DAVID Laetitia à M. CHARPENTIER Arnaud à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BERGES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES SYNDICATS DE MARAIS - DELIB N°38/CS 25 MARS 2024

Dans la poursuite des derniers programmes, les ASA souhaitent poursuivre des opérations de stabilisation de berges sous leur propre maîtrise d'ouvrage sur des réseaux primaires et secondaires en bordure de voiries communales (bénéficiant de la DIG et des autorisations). Il est proposé de participer financièrement à part égale. Ces montants de dépenses sont réattribués dans chaque CT Eau concerné (CT Eau Vendée aval -Longèves et CT Eau Sèvre Niortaise).

Les maîtres d'ouvrage concernés et les participations financières prévisionnelles du SmVSA sont :

- ASA Petit Poitou : 15 000 €
- ASA Champagné : 15 000 €
- ASA de Vix (hors canal de Vix à Marans) : 40 000 €
- ASA de Mouillepieds : 15 000 €
- ASA Marais Mouillés Vendéens : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Valide une participation du SmVSA aux travaux décrits ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer les conventions de participations entre les différents partenaires (ASA, communes).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER